

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21060029200614	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT VILLE - VILLE DE CANNES
--	---

POSTE COMPTABLE DE : RECEVEUR PERCEPTEUR MUNICIPAL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : BUDGET ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX (2)

ANNEE 2018

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	21
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	22
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	26
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	30
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	34
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	35
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	39
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	40
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	41
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	18 690 063,62	11 455 622,68
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 7 234 440,94
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	18 690 063,62	18 690 063,62

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	6 078 990,42	6 958 403,29
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	186 706,77	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 692 706,10	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	6 958 403,29	6 958 403,29

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	25 648 466,91	25 648 466,91
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	6 033 585,69	0,00	6 247 050,00	6 247 050,00	6 247 050,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 624 200,00	0,00	2 779 000,00	2 779 000,00	2 779 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 200 094,03	0,00	2 294 561,04	2 294 561,04	2 294 561,04
Total des dépenses de gestion des services		9 857 879,72	0,00	11 320 611,04	11 320 611,04	11 320 611,04
66	Charges financières	11 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
67	Charges exceptionnelles	960 438,16	0,00	950 500,00	950 500,00	950 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	140 744,16	140 744,16	140 744,16
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	715 700,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		11 545 017,88	0,00	13 219 855,20	13 219 855,20	13 219 855,20
023	Virement à la section d'investissement (6)	4 200 000,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 464 540,00	0,00	1 470 208,42	1 470 208,42	1 470 208,42
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		5 664 540,00	0,00	5 470 208,42	5 470 208,42	5 470 208,42
TOTAL		17 209 557,88	0,00	18 690 063,62	18 690 063,62	18 690 063,62

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 690 063,62
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	130 000,00	0,00	138 000,00	138 000,00	138 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 408 714,14	0,00	7 688 800,00	7 688 800,00	7 688 800,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
75	Autres produits de gestion courante	3 429 189,20	0,00	3 403 066,31	3 403 066,31	3 403 066,31
Total des recettes de gestion des services		10 967 903,34	0,00	11 255 866,31	11 255 866,31	11 255 866,31
76	Produits financiers	35 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
77	Produits exceptionnels	51 000,00	0,00	32 750,00	32 750,00	32 750,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	128 735,37	128 735,37	128 735,37
Total des recettes réelles d'exploitation		11 053 903,34	0,00	11 447 351,68	11 447 351,68	11 447 351,68
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	8 358,00	0,00	8 271,00	8 271,00	8 271,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		8 358,00	0,00	8 271,00	8 271,00	8 271,00
TOTAL		11 062 261,34	0,00	11 455 622,68	11 455 622,68	11 455 622,68

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	7 234 440,94
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 690 063,62
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	5 461 937,42
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	1 030 000,00	0,00	612 000,00	612 000,00	612 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 330 000,00	0,00	2 431 500,00	2 431 500,00	2 431 500,00
	Total des opérations d'équipement	2 200 166,03	186 706,77	2 054 033,00	2 054 033,00	2 240 739,77
	Total des dépenses d'équipement	5 560 166,03	186 706,77	5 097 533,00	5 097 533,00	5 284 239,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	176 182,00	0,00	129 706,66	129 706,66	129 706,66
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00	0,00	234 697,76	234 697,76	234 697,76
	Total des dépenses financières	376 182,00	0,00	364 404,42	364 404,42	364 404,42
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 936 348,03	186 706,77	5 461 937,42	5 461 937,42	5 648 644,19
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	8 358,00	0,00	8 271,00	8 271,00	8 271,00
041	Opérations patrimoniales (4)	520 000,00	0,00	608 782,00	608 782,00	608 782,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	528 358,00	0,00	617 053,00	617 053,00	617 053,00
	TOTAL	6 464 706,03	186 706,77	6 078 990,42	6 078 990,42	6 265 697,19

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	692 706,10
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 958 403,29
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	570 172,68	0,00	879 412,87	879 412,87	879 412,87
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	570 172,68	0,00	879 412,87	879 412,87	879 412,87
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	570 172,68	0,00	879 412,87	879 412,87	879 412,87
021	Virement de la section d'exploitation (4)	4 200 000,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 464 540,00	0,00	1 470 208,42	1 470 208,42	1 470 208,42
041	Opérations patrimoniales (4)	520 000,00	0,00	608 782,00	608 782,00	608 782,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	6 184 540,00	0,00	6 078 990,42	6 078 990,42	6 078 990,42
	TOTAL	6 754 712,68	0,00	6 958 403,29	6 958 403,29	6 958 403,29

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 958 403,29

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	5 461 937,42
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 - RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 247 050,00		6 247 050,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 779 000,00		2 779 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 294 561,04		2 294 561,04
66	Charges financières	8 000,00	0,00	8 000,00
67	Charges exceptionnelles	950 500,00	5 208,42	955 708,42
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	140 744,16	1 465 000,00	1 605 744,16
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	800 000,00		800 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		4 000 000,00	4 000 000,00
Dépenses d'exploitation – Total		13 219 855,20	5 470 208,42	18 690 063,62

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 690 063,62
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	8 271,00	8 271,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	129 706,66	0,00	129 706,66
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 240 739,77		2 240 739,77
20	Immobilisations incorporelles (6)	612 000,00	0,00	612 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	608 782,00	608 782,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 431 500,00	0,00	2 431 500,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	234 697,76		234 697,76
Dépenses d'investissement – Total		5 648 644,19	617 053,00	6 265 697,19

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	692 706,10
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 958 403,29
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	138 000,00		138 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 688 800,00		7 688 800,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	26 000,00		26 000,00
75	Autres produits de gestion courante	3 403 066,31		3 403 066,31
76	Produits financiers	30 000,00	0,00	30 000,00
77	Produits exceptionnels	32 750,00	8 271,00	41 021,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	128 735,37	0,00	128 735,37
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		11 447 351,68	8 271,00	11 455 622,68

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	7 234 440,94
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 690 063,62
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	530 306,00	530 306,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 208,42	5 208,42
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	78 476,00	78 476,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		1 465 000,00	1 465 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		4 000 000,00	4 000 000,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	6 078 990,42	6 078 990,42

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	879 412,87
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 958 403,29
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	6 033 585,69	6 247 050,00	6 247 050,00
604	Achats d'études, prestations de services	23 200,00	5 500,00	5 500,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 066 800,00	1 071 000,00	1 071 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	72 400,00	78 400,00	78 400,00
6064	Fournitures administratives	5 500,00	8 500,00	8 500,00
6066	Carburants	9 800,00	9 600,00	9 600,00
611	Sous-traitance générale	3 608 300,00	3 660 300,00	3 660 300,00
6132	Locations immobilières	85 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	41 500,00	87 500,00	87 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	13 300,00	13 800,00	13 800,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	3 000,00	2 500,00	2 500,00
61523	Entretien, réparations réseaux	31 200,00	28 500,00	28 500,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	264 300,00	220 000,00	220 000,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	3 500,00	3 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	21 820,00	22 550,00	22 550,00
6156	Maintenance	66 760,00	64 650,00	64 650,00
6161	Multirisques	83 250,00	85 250,00	85 250,00
617	Etudes et recherches	6 200,00	16 800,00	16 800,00
618	Divers	18 500,00	19 500,00	19 500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 400,00	2 500,00	2 500,00
6226	Honoraires	50 000,00	53 000,00	53 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	4 750,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	300,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	22 500,00	15 500,00	15 500,00
6238	Divers	20 000,00	60 000,00	60 000,00
6241	Transports sur achats	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6257	Réceptions	5 000,00	3 500,00	3 500,00
6262	Frais de télécommunications	8 000,00	7 000,00	7 000,00
627	Services bancaires et assimilés	5 700,00	13 000,00	13 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 700,00	3 500,00	3 500,00
6282	Frais de gardiennage	7 300,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	33 400,00	23 700,00	23 700,00
6287	Remboursements de frais	54 000,00	30 000,00	30 000,00
6288	Autres	98 400,00	195 000,00	195 000,00
63512	Taxes foncières	283 305,69	400 500,00	400 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	37 000,00	37 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 624 200,00	2 779 000,00	2 779 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	366 700,00	459 000,00	459 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	24 500,00	24 000,00	24 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 700,00	6 000,00	6 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 201 700,00	1 219 000,00	1 219 000,00
6414	Indemnités et avantages divers	303 400,00	350 000,00	350 000,00
6415	Supplément familial	6 000,00	7 000,00	7 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	369 200,00	346 000,00	346 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	191 400,00	207 000,00	207 000,00
6471	Prestations directes	100,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 500,00	4 000,00	4 000,00
648	Autres charges de personnel	146 000,00	150 000,00	150 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 200 094,03	2 294 561,04	2 294 561,04
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	910,00	1 059 227,00	1 059 227,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 199 184,03	1 235 334,04	1 235 334,04
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		9 857 879,72	11 320 611,04	11 320 611,04

- VILLE DE CANNES - BUDGET ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX - BP - 2018

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b) (8)	11 000,00	8 000,00	8 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 000,00	8 000,00	8 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	960 438,16	950 500,00	950 500,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	709 938,16	700 000,00	700 000,00
6713	Dons, libéralités	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	31 500,00	31 500,00	31 500,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	204 000,00	204 000,00	204 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	140 744,16	140 744,16
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	140 744,16	140 744,16
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	715 700,00	800 000,00	800 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		11 545 017,88	13 219 855,20	13 219 855,20
023	Virement à la section d'investissement	4 200 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 464 540,00	1 470 208,42	1 470 208,42
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	0,00	5 208,42	5 208,42
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 464 540,00	1 465 000,00	1 465 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 664 540,00	5 470 208,42	5 470 208,42
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 664 540,00	5 470 208,42	5 470 208,42
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 209 557,88	18 690 063,62	18 690 063,62

+

RESTES A REALISER N-1 (13)		0,00
-----------------------------------	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		18 690 063,62
---	--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	2 634,22
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 634,22
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	130 000,00	138 000,00	138 000,00
64198	Autres remboursements	130 000,00	138 000,00	138 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 408 714,14	7 688 800,00	7 688 800,00
706	Prestations de services	23 500,00	34 000,00	34 000,00
7083	Locations diverses	7 305 300,00	7 446 300,00	7 446 300,00
7087	Remboursement de frais	79 414,14	207 900,00	207 900,00
7088	Autres produits activités annexes	500,00	600,00	600,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	26 000,00	26 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	26 000,00	26 000,00
75	Autres produits de gestion courante	3 429 189,20	3 403 066,31	3 403 066,31
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	15 500,00	15 500,00	15 500,00
753	Reversement taxe de séjour	0,00	0,00	0,00
757	Redevances des fermiers, concession..	1 167 689,20	1 009 666,31	1 009 666,31
7588	Autres	2 246 000,00	2 377 900,00	2 377 900,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		10 967 903,34	11 255 866,31	11 255 866,31
76	Produits financiers (b)	35 000,00	30 000,00	30 000,00
761	Produits de participations	35 000,00	30 000,00	30 000,00
77	Produits exceptionnels (c)	51 000,00	32 750,00	32 750,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	51 000,00	25 000,00	25 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
775	Produits cessions d'éléments d'actif	0,00	7 750,00	7 750,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	128 735,37	128 735,37
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	0,00	128 735,37	128 735,37
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		11 053 903,34	11 447 351,68	11 447 351,68
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	8 358,00	8 271,00	8 271,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	8 358,00	8 271,00	8 271,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 358,00	8 271,00	8 271,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 062 261,34	11 455 622,68	11 455 622,68

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	7 234 440,94
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 690 063,62
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043*.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	1 030 000,00	612 000,00	612 000,00
2031	Frais d'études	1 030 000,00	612 000,00	612 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 330 000,00	2 431 500,00	2 431 500,00
2312	Terrains	0,00	530 000,00	530 000,00
2313	Constructions	120 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 950 000,00	1 661 500,00	1 661 500,00
238	Avances commandes immo. incorp.	260 000,00	240 000,00	240 000,00
600	Opération d'équipement n° 600 (5)	2 200 166,03	2 054 033,00	2 054 033,00
Total des dépenses d'équipement		5 560 166,03	5 097 533,00	5 097 533,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	176 182,00	129 706,66	129 706,66
1641	Emprunts en euros	116 666,66	116 666,66	116 666,66
165	Dépôts et cautionnements reçus	51 475,34	5 000,00	5 000,00
1681	Autres emprunts	8 040,00	8 040,00	8 040,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00	234 697,76	234 697,76
Total des dépenses financières		376 182,00	364 404,42	364 404,42
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 936 348,03	5 461 937,42	5 461 937,42
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	8 358,00	8 271,00	8 271,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	8 358,00	8 271,00	8 271,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	219,00	352,00	352,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	1 300,00	1 300,00	1 300,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	4 427,00	4 207,00	4 207,00
13918	Autres subventions d'équipement	2 412,00	2 412,00	2 412,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	520 000,00	608 782,00	608 782,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	37 156,00	37 156,00
2153	Installations à caractère spécifique	400 000,00	562 026,00	562 026,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	9 600,00	9 600,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	120 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		528 358,00	617 053,00	617 053,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		6 464 706,03	6 078 990,42	6 078 990,42

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	186 706,77
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	692 706,10
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 958 403,29
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	570 172,68	879 412,87	879 412,87
1068	Autres réserves	570 172,68	879 412,87	879 412,87
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		570 172,68	879 412,87	879 412,87
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		570 172,68	879 412,87	879 412,87
021	Virement de la section d'exploitation	4 200 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 464 540,00	1 470 208,42	1 470 208,42
2182	Matériel de transport	0,00	5 208,42	5 208,42
2805	Licences, logiciels, droits similaires	7 155,00	8 350,00	8 350,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	27 385,00	21 357,00	21 357,00
28128	Aménagement Autres terrains	0,00	10 840,00	10 840,00
28131	Bâtiments	172 640,00	178 744,00	178 744,00
28135	Installations générales, agencements, ..	431 035,00	318 969,00	318 969,00
28151	Installations complexes spécialisées	175 205,00	289 681,00	289 681,00
28153	Installations à caractère spécifique	569 405,00	520 993,00	520 993,00
28155	Outillage industriel	26 550,00	22 818,00	22 818,00
28181	Installations générales, agencements	505,00	501,00	501,00
28182	Matériel de transport	32 155,00	52 563,00	52 563,00
28183	Matériel de bureau et informatique	10 160,00	25 307,00	25 307,00
28184	Mobilier	8 605,00	8 877,00	8 877,00
28188	Autres	3 740,00	6 000,00	6 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		5 664 540,00	5 470 208,42	5 470 208,42
041	Opérations patrimoniales (8)	520 000,00	608 782,00	608 782,00
2031	Frais d'études	400 000,00	527 156,00	527 156,00
2033	Frais d'insertion	0,00	3 150,00	3 150,00
238	Avances commandes immo. incorp.	120 000,00	78 476,00	78 476,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		6 184 540,00	6 078 990,42	6 078 990,42
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 754 712,68	6 958 403,29	6 958 403,29

+	
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 958 403,29

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 600 (1)
LIBELLE : RENOUELEMENT IMMOBILISATION 06**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		5 167 607,47	a 186 706,77	2 054 033,00	b 2 054 033,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	144 764,37	17 874,76	48 000,00	48 000,00	0,00
2031	Frais d'études	104 217,87	17 874,76	40 000,00	40 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	5 242,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	33 954,50	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	470 782,49	0,00	369 700,00	369 700,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	23 304,66	0,00	160 000,00	160 000,00	0,00
2155	Outillage industriel	138 794,14	0,00	22 500,00	22 500,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	38 105,00	0,00	13 200,00	13 200,00	0,00
2182	Matériel de transport	173 978,13	0,00	67 000,00	67 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	57 890,41	0,00	71 000,00	71 000,00	0,00
2184	Mobilier	18 963,62	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	19 746,53	0,00	33 000,00	33 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 552 060,61	168 832,01	1 636 333,00	1 636 333,00	0,00
2312	Terrains	414 143,23	0,00	128 000,00	128 000,00	0,00
2313	Constructions	1 101 623,79	6 855,45	383 333,00	383 333,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 026 693,59	161 976,56	1 125 000,00	1 125 000,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	9 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311 Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1313 Subv. équipt Départements	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-2 240 739,77
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
LT- SG 2.5M€	26/06/2017	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 750 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 750 000,00									
00007	SFIL CAFFIL	06/01/2005	06/01/2005	01/08/2005	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.63 %	3,630	3,720		S	C	O	A-1
00009	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/12/2008	29/12/2008	01/04/2009	750 000,00	V	(Euribor 03 M-Floor -0.43 sur Euribor 03 M) + 0.43	3,420	3,520		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

- VILLE DE CANNES - BUDGET ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX - BP - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 750 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		479 166,75					116 666,66	7 368,93	0,00	2 095,72
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		479 166,75					116 666,66	7 368,93	0,00	2 095,72
00007	N	0,00	A-1	166 666,75	2,08	F	Taux fixe à 3.63 %	3,720	66 666,66	5 525,67	0,00	1 532,67
00009	N	0,00	A-1	312 500,00	6,00	V	(Euribor 03 M-Floor -0.43 sur Euribor 03 M) + 0.43	0,820	50 000,00	1 843,26	0,00	563,05
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

- VILLE DE CANNES - BUDGET ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX - BP - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général		0,00		479 166,75					116 666,66	7 368,93	0,00	2 095,72

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	479 166,75	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Immob incorporels - frais d'études non suivies de travaux	5	17/12/2012
L	Immob incorporels - frais d'insertion non suivies de travaux	5	17/12/2012
L	Immobilisations incorporelles - logiciels	5	17/12/2012
L	Immobilisations incorporelles - licences	2	17/12/2012
L	Immobilisations corporelles - agencements et aménagements de terrains - terrains nus	15	17/12/2012
L	Immobilisations corporelles - agencements et aménagements de terrains - terrains bâtis	15	17/12/2012
L	Immobilisations corporelles - construction - bâtiments - administratifs	45	17/12/2012
L	Immob corpo - construction - bâtiments - préfabriqués	15	17/12/2012
L	Immob corp, const, instal générales, agencemts aménagts const,aménagts bâtiments	15	17/12/2012
L	Immob corpo - constructions, instal générales, agencemts aménagts const, instal signalisations	10	17/12/2012
L	Immob corpo - instal, mat outil tech, instal complexes spécialisées, quai, pontons, appontements	50	17/12/2012
L	Immob corpo - instal, mat et outil tech, instal complexes spécialisées,quais, palplanches	35	17/12/2012
L	Immob corpo - instal, mat et outill techniques, instal complexes spécialisées, digues, murs écrans	60	17/12/2012
L	Immob corpo - instal, mat et outill techniques, instal complexes spécialisées, ouvrages d'accostage	10	17/12/2012
L	Immob corpo - installations à caractère industriel	50	17/12/2012
L	Immob corpo - instal, mat outill tech instal caractère spécifique mat incendie anti pollution	5	17/12/2012
L	Immob corpo - instal, mat outill techniques, instal à caractère spécifique, agencements divers	10	17/12/2012
L	Immob corpo - instal, mat et outill techniques, instal à caractère spécifique, outill indust léger	5	17/12/2012
L	Immob corpo - instal, mat outill techniques, instal à caractère spécifique, outill industriel	10	17/12/2012
L	Immob corpo instal, mat outill tech, instal spécifique, agencemts aménagemts mat outill indust	15	17/12/2012
L	Immob corpo - autres immobilisations corporelles, matériel de transport - vélos, motos	3	17/12/2012
L	Immob corpo, autres immobilisations corporelles, matériel de transport, matériel de transport léger	5	17/12/2012
L	Immob corpo, autres immobilisations corporelles, matériel de transport, matériel de transport	5	17/12/2012
L	Immobilisations corporelles - autres immobilisations corporelles - matériel de bureau	5	17/12/2012
L	Immobilisations corporelles - autres immobilisations corporelles - matériel informatique	3	17/12/2012
L	Immobilisations corporelles - autres immobilisations corporelles - mobilier	10	17/12/2012
L	Immobilisations corporelles - autres immobilisations corporelles - autres matériels légers	5	17/12/2012

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Immobilisations corporelles - autres immobilisations corporelles - autres matériels	10	17/12/2012

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	140 744,16		8 512 538,73	8 653 282,89	128 735,37	8 524 547,52
Bartin jean jacques	0,00	15/12/2014	11 267,59	11 267,59	0,00	11 267,59
Bono marius	0,00	15/12/2014	6 478,01	6 478,01	0,00	6 478,01
Castelli adriana	0,00	15/12/2014	1 153,74	1 153,74	1 153,74	0,00
Garaboux	321,38	15/12/2014	1 043,48	1 364,86	0,00	1 364,86
Hugues sylviane	0,00	15/12/2014	8 889,97	8 889,97	8 889,97	0,00
Lampe jean claude	0,00	15/12/2014	671,90	671,90	99,73	572,17
Mediterraneenne locations	0,00	15/12/2014	7 458,14	7 458,14	7 458,14	0,00
Meimoun jean claude	0,00	15/12/2014	6 310,99	6 310,99	0,00	6 310,99
Mugnier philippe	0,00	15/12/2014	9 803,51	9 803,51	0,00	9 803,51
Pages jacques	0,00	15/12/2014	7 722,99	7 722,99	0,00	7 722,99
Rodier michel	0,00	15/12/2014	1 216,55	1 216,55	1 216,55	0,00
Rubinstein henri	0,00	15/12/2014	266,42	266,42	266,42	0,00
SCI du pressart	0,00	15/12/2014	4 377,59	4 377,59	0,00	4 377,59
Amg charter	0,00	15/12/2014	11 547,83	11 547,83	11 547,83	0,00
Ardizzone giovanni	0,00	15/12/2014	12 877,81	12 877,81	9 217,09	3 660,72
BAVARD	0,00	15/12/2014	1 885,62	1 885,62	0,00	1 885,62
BEN DENNOUNE	0,00	15/12/2014	684,28	684,28	684,28	0,00
Blanquet	5 068,66	15/12/2014	16 495,81	21 564,47	0,00	21 564,47
Bono marius	0,00	15/12/2014	3 057,83	3 057,83	0,00	3 057,83
Castelli adriana	0,00	15/12/2014	4 822,07	4 822,07	1 200,00	3 622,07
Chayto stephane	0,00	15/12/2014	49 724,75	49 724,75	0,00	49 724,75
CHIANEA JEAN	0,00	15/12/2014	4 007,24	4 007,24	627,10	3 380,14
Dahmani alexandre	0,00	15/12/2014	672,29	672,29	672,29	0,00
Davanture gilles	0,00	15/12/2014	3 538,71	3 538,71	0,00	3 538,71
Deshayes	0,00	15/12/2014	974,92	974,92	138,80	836,12
Deutsch	0,00	15/12/2014	1 517,58	1 517,58	29,39	1 488,19
Develay georges	0,00	15/12/2014	4 578,98	4 578,98	3 257,50	1 321,48
EMCC	0,00	15/12/2014	11 227,42	11 227,42	3 781,77	7 445,65
FABRICE ANSTETT	0,00	15/12/2014	252,84	252,84	252,84	0,00
FONDU ERIC	3 906,00	15/12/2014	5 822,40	9 728,40	0,00	9 728,40
FRANCEY HENRI	0,00	15/12/2014	388,92	388,92	388,92	0,00
Garaboux	0,00	15/12/2014	4 112,73	4 112,73	4 112,73	0,00
GEFFRIAUD ROBERT	0,00	15/12/2014	3 226,47	3 226,47	3 226,47	0,00
Girard	0,00	15/12/2014	657,19	657,19	657,19	0,00
GRASLAND	0,00	15/12/2014	5 067,31	5 067,31	0,00	5 067,31
Gratadoux william	0,00	15/12/2014	21 998,21	21 998,21	13,70	21 984,51
Guez marie chantal	0,00	15/12/2014	12 160,54	12 160,54	0,00	12 160,54
Guez roland	0,00	15/12/2014	20 025,21	20 025,21	5 183,94	14 841,27
Guilbert	0,00	15/12/2014	1 775,92	1 775,92	0,00	1 775,92
Lauxerrois	0,00	15/12/2014	9 220,15	9 220,15	9 220,15	0,00
LELLOUCHE VICTOR	0,00	15/12/2014	76,80	76,80	11,12	65,68
Levy brissac eric	0,00	15/12/2014	5 619,98	5 619,98	0,00	5 619,98
Meimoun jean claude	0,00	15/12/2014	7 109,53	7 109,53	172,27	6 937,26
MEZZASOMA	0,00	15/12/2014	42,64	42,64	42,64	0,00
Moszer gilbert	0,00	15/12/2014	39 908,28	39 908,28	4 087,32	35 820,96
MOYA	0,00	15/12/2014	327,09	327,09	0,00	327,09

- VILLE DE CANNES - BUDGET ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX - BP - 2018

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
MURISASCO	2 332,00	15/12/2014	2 660,00	4 992,00	0,00	4 992,00
Poupkova tatiana	10 803,00	15/12/2014	7 447,64	18 250,64	0,00	18 250,64
Pugnant danielle	0,00	15/12/2014	4 552,43	4 552,43	1 259,27	3 293,16
Rodier michel	0,00	15/12/2014	6 751,68	6 751,68	4 802,93	1 948,75
Rubinstein henri	0,00	15/12/2014	19 712,92	19 712,92	5 718,51	13 994,41
SALIN/ RAMANS	1 257,02	15/12/2014	5 976,45	7 233,47	0,00	7 233,47
Scarab limited	0,00	15/12/2014	160 347,87	160 347,87	0,00	160 347,87
SCI Melou	0,00	15/12/2014	280,94	280,94	280,94	0,00
Severyns suzanne	0,00	15/12/2014	6 149,92	6 149,92	6 149,92	0,00
Sofitech	0,00	15/12/2014	4 349,50	4 349,50	0,00	4 349,50
Soultan	0,00	15/12/2014	1 426,76	1 426,76	0,00	1 426,76
Spirito catherine	0,00	15/12/2014	874,31	874,31	874,31	0,00
Stojku aurel	0,00	15/12/2014	1 677,73	1 677,73	0,00	1 677,73
Tallet et trouve	0,00	15/12/2014	3 395,55	3 395,55	2 208,04	1 187,51
TIROLE	0,00	15/12/2014	1 287,63	1 287,63	1 287,63	0,00
Toubin	0,00	15/12/2014	1 072,81	1 072,81	1 072,81	0,00
Tyc investissements cannes	0,00	15/12/2014	23 731,05	23 731,05	0,00	23 731,05
VIAN	0,00	15/12/2014	906,40	906,40	906,40	0,00
Wright	0,00	15/12/2014	501,67	501,67	0,00	501,67
Parisi giorgio	132,23	20/12/2014	11 174,20	11 306,43	0,00	11 306,43
Delalin	0,00	09/11/2015	1 287,79	1 287,79	4,29	1 283,50
Dessens	39,50	09/11/2015	1 134,73	1 174,23	0,00	1 174,23
Hugues	0,00	09/11/2015	2 167,22	2 167,22	2 167,22	0,00
Lampe	0,00	09/11/2015	574,08	574,08	574,08	0,00
Marlin	0,00	09/11/2015	42,50	42,50	0,14	42,36
Méditerranéenne	0,00	09/11/2015	13 558,53	13 558,53	13 558,53	0,00
Mugnier	0,00	09/11/2015	3 198,66	3 198,66	10,66	3 188,00
Pages	0,00	09/11/2015	724,02	724,02	0,00	724,02
Queru	0,00	09/11/2015	3 581,38	3 581,38	3 211,94	369,44
Requillart	0,00	09/11/2015	4 394,08	4 394,08	3 214,64	1 179,44
Therriaud	0,00	09/11/2015	1 656,00	1 656,00	1 656,00	0,00
Weber	0,00	09/11/2015	2 167,22	2 167,22	2 167,22	0,00
ISYCM	2 900,00	03/04/2017	7 881 708,83	7 884 608,83	0,00	7 884 608,83
Association du cercle des marins	69 179,50	12/02/2018	0,00	69 179,50	0,00	69 179,50
Bernardeau Jean-Michel	6 138,00	12/02/2018	0,00	6 138,00	0,00	6 138,00
Jeuns Joueurs Suquetans	1 012,50	12/02/2018	0,00	1 012,50	0,00	1 012,50
Rasselet Christophe	47,67	12/02/2018	0,00	47,67	0,00	47,67
Rophe Amandine	61,83	12/02/2018	0,00	61,83	0,00	61,83
Senat Eric	90,25	12/02/2018	0,00	90,25	0,00	90,25
Sunseeker	17 831,13	12/02/2018	0,00	17 831,13	0,00	17 831,13
Ulysse Yachts	19 623,49	12/02/2018	0,00	19 623,49	0,00	19 623,49
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	140 744,16		8 512 538,73	8 653 282,89	128 735,37	8 524 547,52

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		367 675,42	367 675,42
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		124 706,66	124 706,66
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	116 666,66	116 666,66
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	8 040,00	8 040,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		242 968,76	242 968,76
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	8 271,00	8 271,00
020	Dépenses imprévues	234 697,76	234 697,76

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	367 675,42	186 706,77	692 706,10	1 247 088,29

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 465 000,00	III 5 465 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		5 465 000,00	5 465 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	8 350,00	8 350,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	21 357,00	21 357,00
28128	Aménagement Autres terrains	10 840,00	10 840,00
28131	Bâtiments	178 744,00	178 744,00
28135	Installations générales, agencements, ..	318 969,00	318 969,00
28151	Installations complexes spécialisées	289 681,00	289 681,00
28153	Installations à caractère spécifique	520 993,00	520 993,00
28155	Outillage industriel	22 818,00	22 818,00
28181	Installations générales, agencements	501,00	501,00
28182	Matériel de transport	52 563,00	52 563,00
28183	Matériel de bureau et informatique	25 307,00	25 307,00
28184	Mobilier	8 877,00	8 877,00
28188	Autres	6 000,00	6 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	4 000 000,00	4 000 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	5 465 000,00	0,00	0,00	879 412,87	6 344 412,87

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 247 088,29
Ressources propres disponibles	IV	6 344 412,87
Solde	V = IV – II (6)	5 097 324,58

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
D MOURREROUG 2016/1 I531E DRAGAGE DU PORT DU MOURE ROUGE - TRAVAUX DE DEFINITION	200 000,00	0,00	200 000,00	63 624,46	50 000,00	86 375,54
D PORTCANTO 2011/2 I533F TX OPTIMIS° PLAN EAU CANTO	13 600 000,00	0,00	13 600 000,00	10 456 315,86	0,00	3 143 684,14
D PORTCANTO 2013/1 I533G TRAVAUX EN VUE DE LA CREATION D UNE STATION D AVITAILLEMENT PORT	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	2 156 191,29	10 000,00	333 808,71
D PORTCANTO 2017/1 I533L REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS ET REHABILITATION	7 850 000,00	0,00	7 850 000,00	2 573,50	2 055 000,00	5 792 426,50
D PORTCANTO 2017/2 I533M REALISATION AIRE DE SKATE PARK SUR LA ROSERAIE	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	238 500,00	761 500,00
D PORTHONORA 2015/1 I534A DEFINITION DE TRAVAUX ET TRAVAUX DE 1ERE NECESSITE AU PORT ABRI ST HONORAT	150 000,00	0,00	150 000,00	66 184,90	80 000,00	3 815,10
D PORTCANTO 2016/2 I999A PLAN COMMUNAL DE PREVENTION DES RISQUES TERRORISTES PORTS COMMUNAUX	500 000,00	0,00	500 000,00	6 995,85	0,00	493 004,15

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		9,00	0,00	9,00	5,00	1,00	6,00
Adjoint administratif pal 1 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif terr.	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 1 cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		15,00	0,00	15,00	10,80	1,00	11,80
Adjoint technique pal 2 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique territorial	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Ingénieur en chef	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal de 2 cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur principal de jeunes	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- VILLE DE CANNES - BUDGET ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX - BP - 2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	22,00	22,00
ASSISTANT DE DIRECTION CONTRAC		0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Agent de Port 1er échelon		0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	4,00
Agent de Port 2ème échelon		0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	4,00
Agent de Port 3ème échelon		0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	4,00
EMPLOI TECHNIQUE PORTS		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Maitre de Port		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Maitre de Port Adjoint		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Maitre de Port Adjoint 2er éch		0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
Secrétaire de Port de Plaisanc		0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		25,00	0,00	25,00	16,80	24,00	40,80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ASSISTANT DE DIRECTION CONTRAC		OTR	225	0,00	A	A
ASSISTANT DE DIRECTION CONTRAC		OTR	225	0,00	A	CDD
Agent de Port 1er échelon		OTR	169	0,00	A	CDD
Agent de Port 1er échelon		OTR	169	0,00	A	CDD
Agent de Port 1er échelon		OTR	169	0,00	A	CDD
Agent de Port 1er échelon		OTR	169	0,00	A	CDD
Agent de Port 2ème échelon		OTR	182	0,00	A	CDD
Agent de Port 2ème échelon		OTR	182	0,00	A	CDD
Agent de Port 2ème échelon		OTR	182	0,00	A	CDD
Agent de Port 2ème échelon		OTR	182	0,00	A	CDD
Agent de Port 3ème échelon		OTR	205	0,00	A	A
Agent de Port 3ème échelon		OTR	205	0,00	A	A
Agent de Port 3ème échelon		OTR	205	0,00	A	A
Agent de Port 3ème échelon		OTR	205	0,00	A	CDD
Agent de maîtrise principal	C	TECH	493	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	545	0,00	A	CDD
EMPLOI TECHNIQUE PORTS		OTR	275	0,00	A	CDD
Maitre de Port		OTR	275	0,00	3-a°	CDD
Maitre de Port Adjoint		OTR	225	0,00	A	CDD
Maitre de Port Adjoint 2er éch		OTR	245	0,00	A	A
Maitre de Port Adjoint 2er éch		OTR	245	0,00	A	CDD
Maitre de Port Adjoint 2er éch		OTR	245	0,00	3-a°	CDD
Secrétaire de Port de Plaisanc		OTR	225	0,00	A	CDD
Secrétaire de Port de Plaisanc		OTR	225	0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- VILLE DE CANNES - BUDGET ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX - BP - 2018

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
Autres				
12/02/2018 - Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	Yacht Club De Cannes	Association	Loi 1901	180 000,00
12/02/2018 - Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	New Dream Cannes Association (N.D.C.A.)	Association	Loi 1901	20 000,00
12/02/2018 - Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	Société Nationale de Sauvetage en Mer (S.N.S.M.)	Association	Loi 1901	4 000,00

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

BUDGET PRIMITIF - ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX : ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 49
 Nombre de membres présents : 40
 Nombre de suffrages exprimés : 47
VOTES : Pour : 47
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 6 février 2018

Présenté par Nous, Maire,
 A CANNES, le 12 Février 2018
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire
 A CANNES, le 12 Février 2018

Les membres du Conseil Municipal,

Le Maire, David LISNARD	Marie-Christine REPETTO-LEMAITRE	Julie BENCHOU	Christian TARICCO	Olivier VASSEROI
Alain RAMY	Odie GOUNY-DOZOL	Jean-Yves MILCENDEAU	Sophie INGALINERA	Annie PERON
Josiane ATTUEL	Thomas DE PARIENTE	Charlotte SIGUIER	André MAYET	Henri CERAN
Frank CHILLI	Joëlle ANNI	Olivia GORDON-BOURCART	Evelyna BRUN	Frédérique DECLERCQ
Gilles CIMA	Nicolas GORRUX	Catherine VOULLON	Jean-Denis BERNARD	Annick LACOUR
Françoise BRUNETEAUX	Jean-Pierre JARDRY	Claire-Anne REIX	Pascale MINEUR-PASTORELLI	Josy-Danielle OLINI
Marie POURREYRON	André FRIZZI	Noémie DEWARIN	Nicolas PELISSIER	Catherine DORTEN
Christophe FIORENTINO	Jean MELLAC	Eric CATANESE	Béatrice GIBELIN	Adrien GROSJEAN
Pascale VAILLANT	Claude SECONDY	Stephane SHAZAD	Blahm BOURABAA	Sylviane MARCHAND
Jean-Marc CHIAPPINI	Bernard BROCHAND	Mireille BOISSY	Magali CHELPP-DEN HAMER	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture le

et de la publication le

A CANNES, le